

AVENANT N° 1

A la convention d'intervention foncière conclue entre
la commune des Lilas
et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Convention signée le 21 janvier 2014

Entre

La commune des Lilas représentée par son Maire, Daniel GUIRAUD dûment habilité(e) à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2018 ;

désignée ci-après par le terme « la commune »,

d'une part,

et

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus, à Paris 14ème arrondissement, représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, nommé par arrêté ministériel du 10 décembre 2015 et habilité à signer la présente convention par délibération du Bureau en date du 29 juin 2018 ;

désigné ci-après par les initiales « EPFIF »,

d'autre part.

Preamble

La convention d'intervention foncière liant l'EPFIF et la Ville des Lilas, signée le 21 janvier 2014 pour une durée de 5 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Dans ce contexte, et afin de poursuivre et conclure les réflexions engagées sur le contenu de la nouvelle convention d'intervention foncière, la collectivité et l'EPFIF se sont rapprochés pour signer un avenant de prorogation de durée de la présente convention.

Article 1 – Modification de la durée de la convention

L'article CSI 3 intitulé « Durée de la convention » de la convention d'intervention foncière entre la commune des Lilas et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 21 janvier 2014, est modifié de la manière suivante :

« La présente convention s'achève le 31 décembre 2019. »

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière entre la commune des Lilas et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 21 janvier 2014, demeurent inchangées.

Fait à Les Lilas, le 18 décembre 2018 en 2 exemplaires originaux.

La commune de Lilas



Daniel GUIRAUD
Le Maire

L'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France



Gilles BOUVELOT
Le Directeur Général